Monsieur/Madame NOM DE FAMILLE DE VOTRE DÉPUTÉ.E

Je vous écris pour vous parler d’une cause qui me tient à cœur : les allergies alimentaires chez les enfants. Au Québec, 70 000 élèves composent avec ce type d’allergies. Ceci impacte également leurs parents et les intervenants côtoyés en milieu scolaire, qui sont chargés de leur bien-être et de leur sécurité.

En Ontario la Loi de Sabrina est donc entrée en vigueur le 1er janvier 2006, visant à protéger les élèves à risque d’anaphylaxie fréquentant une école publique de la province. Le processus législatif en Ontario s’est enclenché à la suite de la mort de Sabrina Shannon, une adolescente décédée d’un choc anaphylactique à l’école.

Au Québec, aucune législation n’encadre la prise en charge des enfants allergiques en milieu scolaire. Le Québec n’a pas non plus de formation standardisée destinée au personnel en matière d’allergies alimentaires, alors que tous les autres provinces et territoires ont soit des politiques, des protocoles, des lignes directrices ou des lois visant une **standardisation des pratiques.**

Cette situation persiste en dépit du fait qu’en 2011, Megann, une fillette montréalaise de six ans, est décédée à l’école à la suite d'une réaction allergique. N’attendons pas de vivre un autre drame pour agir. Un règlement uniforme, en plus d’une formation standardisée, offerte annuellement à l’ensemble des intervenants en milieu scolaire font partie des éléments à mettre en place, selon l’organisme Allergies Québec.

Je vous demande de vous engager à soutenir des actions ou un projet de loi qui vise la standardisation des pratiques entourant la gestion des allergies en milieu scolaire. Parce que tous les enfants méritent de se sentir en sécurité à l’école, comme ailleurs.

Dans l’attente de votre réponse, je vous transmets mes plus sincères salutations,

SIGNATURE